

La souveraineté de la France est le fondement de notre liberté

Jacques MYARD
Député des Yvelines
Maire de Maisons-Laffitte

N° réf : JM/XIII/0027

M. Jean-Paul HUCHON
Président du Syndicat des Transports
d'Ile de France
9-11 avenue de Villars
75007 PARIS

Maisons-Laffitte, le 7 Septembre 2007

Monsieur le Président,

J'ai reçu **aujourd'hui** la visite deux représentants du Transilien venus me présenter la réorganisation de la ligne SNCF en direction de Cergy pour l'année 2008, qui a été décidée par le STIF. Ils ont particulièrement insisté sur le « renforcement » de la desserte, notamment à la gare de Maisons-Laffitte, dans les heures creuses.

En effet, 9 RER circuleront dans ces heures creuses sur la ligne A. Cependant, les trains SNCF desservant la gare de Paris Saint Lazare seront tous supprimés.

Le nombre des trains permettant de relier Maisons-Laffitte à Paris sera ainsi **rigoureusement le même qu'aujourd'hui**, avec un choix d'itinéraire beaucoup plus contraignant. Aussi, ce qui m'a été présenté comme une amélioration des transports publics sur cette ligne est en réalité **un statu quo** quantitatif et une baisse qualitative de l'offre des destinations : **plus aucun train pour la gare Saint Lazare et les gares le long de cette ligne.**

L'importance de ces deux lignes existantes – RER et train Saint-Lazare est pourtant primordiale pour les voyageurs. Le fait de rallier directement la gare Saint Lazare est un gain de temps précieux pour nombre de personnes en fonction de leur destination parisienne, dès lors que la station Auber du RER A, géographiquement la plus proche, se situe sur un réseau de correspondances différent. En outre, cette ligne du Transilien permet aux voyageurs des trajets banlieue à banlieue intéressants, notamment pour se rendre dans des communes très fréquentées de la Petite Couronne comme **La Garenne Colombes** ou **Levallois**. **Aussi cette décision constitue-t-elle une régression des liaisons banlieues à banlieue pourtant indispensables pour le développement de notre région.**

Enfin je trouve inadmissible cette pratique technocratique qui consiste à venir demander, sous couvert d'une pseudo concertation, l'avis des élus sur une décision qui a été déjà prise. Il s'agit là d'un véritable mépris envers les principes fondamentaux de la démocratie, autant qu'une ignorance du simple bon sens qui prendrait en compte l'avis des personnes qui se trouvent quotidiennement sur le terrain.

Aussi je vous demande instamment de revoir le projet de suppression de la ligne Maisons-Laffitte-Paris saint Lazare qui a été manifestement élaboré par des personnes qui ne connaissent pas l'utilisation des transports en commun.

J'ajoute que les difficultés de la desserte de Maisons-Laffitte se posent aux heures de pointe : les trains à destination de Cergy ne s'arrêtent pas à Maisons-Laffitte. C'est cette question qu'il est souhaitable de résoudre.

Vous en remerciant par avance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de

Jacques MYARD
Député-Maire